Industrie Canada Industry Canada

www.ic.gc.ca/pfpec

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada

RAPPORT ANNUEL
2012-2013

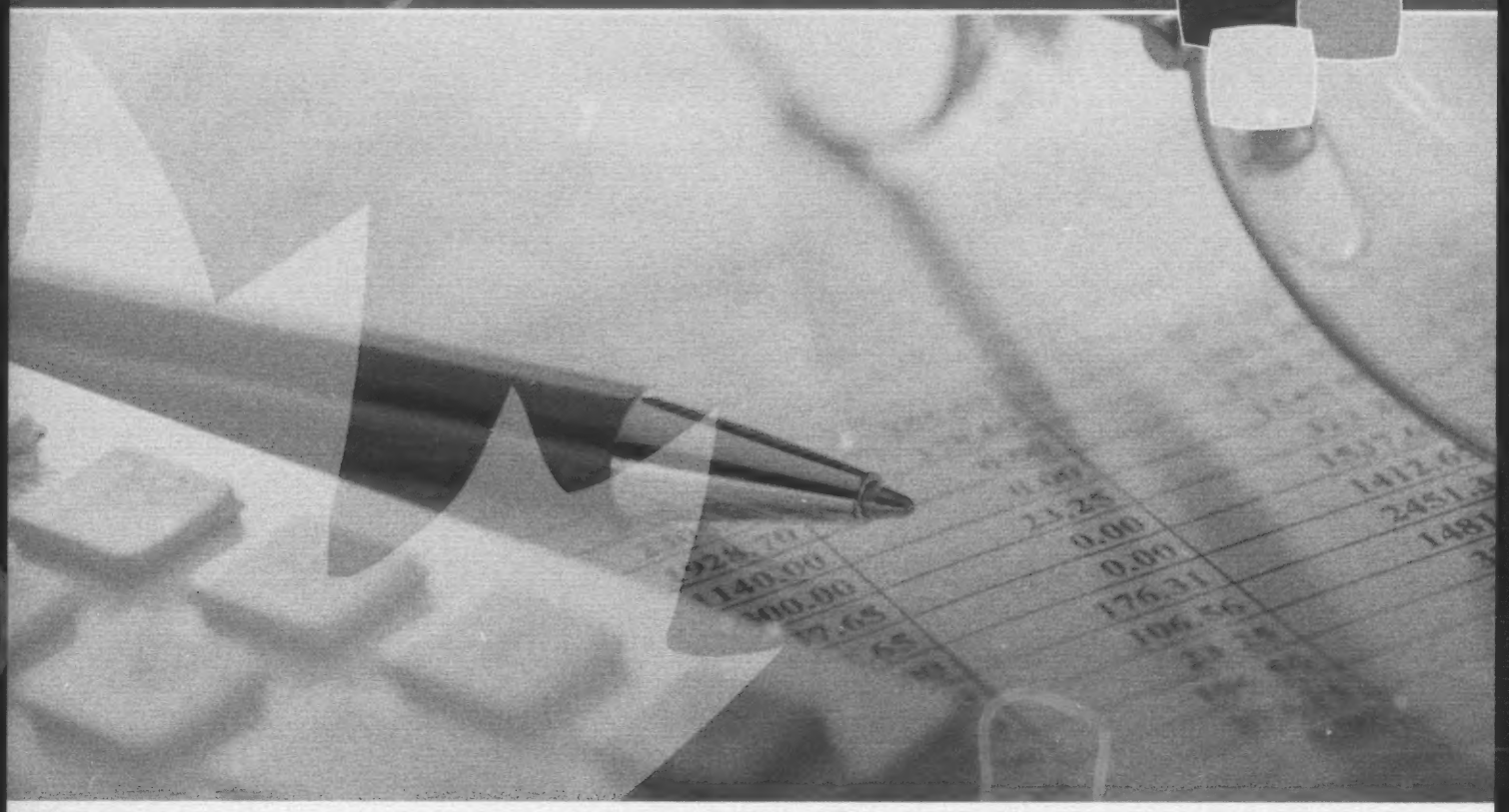

Canada

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) vise à faciliter l'accès au capital des petites entreprises en leur offrant un financement auquel elles n'auraient pas accès autrement, ou seulement à des conditions moins intéressantes. Il s'agit d'un programme national proposé dans l'ensemble des provinces et des territoires. Les institutions financières accordent aux petites entreprises des prêts à terme d'un montant maximal de 500 000 $ pour financer l'achat ou l'amélioration de matériel et de biens réels ou faire des améliorations locatives. Le gouvernement du Canada paie aux prêteurs 85 % des pertes admissibles sur les prêts en défaut.

Cette publication est également offerte par voie électronique en version HTML (www.ic.gc.ca/pfpec).

Pour obtenir cette publication sur supports accessibles (Braille, gros caractères, etc.) communiquez avec la :

Direction du financement aux petites entreprises
Direction générale de la petite entreprise
1-866-959-1699 (sans frais au Canada)

Autorisation de reproduction
À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en partie ou en totalité et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez vous adresser au :

Centre de service Web d'Industrie Canada
Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-328-6189
Téléphone (Ottawa) : 613-954-5031
Télécopieur : 613-954-2340
TTY (pour les personnes malentendantes seulement) : 1-866-694-8389
Les heures de bureau sont de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est)
Courriel : info@ic.gc.ca

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue Iu185-1/2013F-PDF
ISSN 1928-148X

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Industrie, 2014.

Also available in English under the title *Canada Small Business Financing Act: Annual Report 2012–13*.

Minister of Industry Ministre de l'Industrie

Ottawa, Canada K1A 0H5

J'ai le plaisir de présenter au Parlement du Canada le rapport annuel 2012-2013 du Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) relatif à l'administration de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*.

Le Programme FPEC vise à faciliter l'accès au financement en vue de la création, de l'expansion et de la modernisation de petites entreprises au Canada.

En 2012-2013, le Programme FPEC a enregistré 6 201 prêts, d'une valeur globale de 910,2 millions de dollars, consentis aux petites entreprises par des établissements de crédit dans tout le pays. Les petites entreprises en activité depuis moins d'un an ont bénéficié de plus de 58 % de la valeur totale de ces prêts. Le Programme FPEC remplit ainsi l'un de ses rôles importants : faciliter l'accès au capital des petites entreprises qui ont de la difficulté à obtenir du financement.

La réussite soutenue du Programme FPEC est attribuable au partenariat établi avec les institutions financières. Le gouvernement du Canada demeure résolu à prêter main-forte aux petites entreprises, qui ont grandement contribué au nombre record d'emplois créés et occupent une place de premier plan dans l'économie au pays.

James Moore

Canada

Table des matières

Faits saillants en 2012-2013 2

1 Aperçu du Programme de financement des petites entreprises du Canada 3

2 Analyse des prêts et des demandes d'indemnisation dans le cadre du Programme 5

2.1 Volume des prêts 5
2.2 Volume des demandes d'indemnisation 6
2.3 Prêts et demandes d'indemnisation par province et territoire 7
2.4 Prêts et demandes d'indemnisation par montant des prêts 8
2.5 Prêts et demandes d'indemnisation par type d'actif 9
2.6 Prêts et demandes d'indemnisation par secteur d'activité 10
2.7 Prêts et demandes d'indemnisation par nombre d'années d'activité des entreprises 11
2.8 Prêts et demandes d'indemnisation par taille d'entreprise 12
2.9 Prêts et demandes d'indemnisation par type d'emprunteur 13

3 Responsabilité dans le cadre du Programme 14

4 Recouvrement des coûts 15

5 Activités de sensibilisation au Programme 16

6 Orientations futures 17

Annexe 18

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada – Tableaux 1 à 5 19

Faits saillants en 2012-2013

Prêts consentis

Les petites entreprises ont obtenu 6 201 prêts, d'une valeur globale de 910,2 millions de dollars. Le montant moyen de 146 778 $.

Nombre d'années d'activité des entreprises

Les entreprises en activité depuis moins d'un an ont fait des emprunts représentant environ 58 % (530,3 millions de dollars) de la valeur totale des prêts.

Secteur d'activité

Cette année encore, c'est le secteur des services d'hébergement et de restauration qui a le plus fait appel au Programme, sa part de la valeur totale des prêts ayant augmenté à 33 % (300,3 millions de dollars).

Taille des entreprises

Les emprunts des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,0 million de dollars représentent près de 73 % (668,5 millions de dollars) de la valeur totale des prêts enregistrés.

Montant des prêts

Les prêts supérieurs à 250 000 $ représentent environ 41 % (374,0 millions de dollars) de la valeur totale des prêts enregistrés.

Type d'emprunteur

Les sociétés par actions ont obtenu la plus grande part du financement, à savoir 92 % (838,5 millions de dollars) de la valeur totale des prêts.

Indemnités versées

Le montant des indemnités versées aux prêteurs – 51,1 millions de dollars pour 901 demandes d'indemnisation – a encore baissé, pour s'établir en moyenne à 56 719 $ par demande.

Aperçu du Programme de financement des petites entreprises du Canada

Industrie Canada administre le Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC), qui vient en aide aux petites entreprises ayant du mal à obtenir du financement. Le gouvernement du Canada et les prêteurs du secteur privé se partagent le fardeau des risques liés aux prêts afin d'accroître le montant de financement offert aux petites entreprises. Les éléments fondamentaux du Programme sont expliqués ci-dessous.

Rôle d'Industrie Canada

Industrie Canada enregistre les prêts, perçoit les droits et les frais, et rembourse aux prêteurs les pertes admissibles sur les prêts en défaut. Le Ministère n'approuve pas les demandes de prêts et n'intervient pas dans l'administration des prêts.

Rôle des prêteurs

Dans le cadre du Programme FPEC, les prêteurs, à savoir les banques à charte, les coopératives de crédit et les caisses populaires, offrent un financement aux petites entreprises dans l'ensemble des provinces et des territoires. Il leur incombe de prendre toutes les décisions en matière de crédit, d'approuver les prêts, de verser les fonds, d'enregistrer les prêts auprès du Programme FPEC, de les administrer et, en cas de défaut de paiement, de réaliser les sûretés et les garanties. Chaque prêteur établit ses propres critères de prêt, sous réserve de conformité aux exigences du Programme FPEC. Une fois le prêt approuvé, ce sont les fonds du prêteur, et non du gouvernement, qui sont avancés à l'emprunteur.

Effet d'accroissement

Le Programme FPEC vise à stimuler l'offre de financement aux petites entreprises en mettant à leur portée des fonds qui seraient impossibles à obtenir autrement ou qu'elles pourraient obtenir seulement à des conditions moins favorables (taux d'intérêt plus élevés, garanties supplémentaires exigées, etc.). Il s'agit du principe d'accroissement. Des études réalisées pour l'examen détaillé des exercices 2004 à 2009 concluent que de 80 à 85 % des prêts consentis en vertu du Programme FPEC ont eu un effet d'accroissement financier. Il en est de même pour la période de référence de 2012-2013, les prêts aux entreprises en activité depuis moins d'un an représentant 58,3 % de la valeur totale des prêts.

Exigences du Programme

Les principales exigences du Programme FPEC sont présentées dans les paragraphes qui suivent.

Petites entreprises admissibles : Ce programme d'emprunt est destiné aux entreprises à but lucratif, en activité au Canada et dont le chiffre d'affaires annuel brut est inférieur ou égal à 5 millions de dollars. Les exploitations agricoles, les institutions religieuses et les organismes de bienfaisance ne sont pas admissibles.

Types d'actifs financés : Les prêts consentis dans le cadre du Programme FPEC doivent servir à financer l'achat ou l'amélioration de biens réels ou de matériel, à faire des améliorations locatives ou à payer les droits d'enregistrement au Programme. Le financement offert ne peut dépasser 90 % du coût admissible des actifs.

Montant maximal du financement : L'emprunteur peut obtenir un financement maximal de 500 000 $ (dont au plus 350 000 $ peuvent servir à financer l'achat ou l'amélioration de matériel ou à faire des améliorations locatives). Ces limites s'appliquent à la valeur totale de ses prêts en cours dans le cadre du Programme FPEC.

Taux d'intérêt maximal :

- Taux variable : le taux préférentiel du prêteur, majoré de 3 % (frais d'administration de 1,25 % compris).
- Taux fixe : le taux hypothécaire du prêteur pour les résidences unifamiliales, majoré de 3 % (frais d'administration de 1,25 % compris).

Durée des prêts : La durée maximale de tout prêt est de 10 ans à compter de la date à laquelle est prévu le premier paiement sur le principal et les intérêts.

Droits et frais versés par les prêteurs :

- Des droits correspondant à 2 % du montant financé sont versés lors de l'enregistrement. Ils peuvent être inclus dans le prêt accordé dans le cadre du Programme FPEC.
- Des frais d'administration annuels de 1,25 % sur le solde des prêts doivent être versés. Ils peuvent être inclus dans le taux d'intérêt appliqué aux prêts.

Demandes d'indemnisation des prêteurs et ratio de partage des pertes : En cas de défaut d'un prêt, le prêteur doit réaliser toutes les sûretés prises en garantie. Il soumet ensuite au Programme FPEC une demande d'indemnisation pour perte, accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires. Après analyse des données fournies par le prêteur, la demande peut être approuvée, rectifiée ou rejetée si elle ne répond pas aux exigences du Programme. Les pertes sur prêt admissibles sont réparties ainsi : 85 % pour le gouvernement et 15 % pour le prêteur.

Plafond des demandes d'indemnisation : Par période de cinq ans à compter du 1er avril 1999, le gouvernement du Canada est tenu de régler à tout prêteur les demandes d'indemnisation admissibles (c.-à-d. 85 % des pertes admissibles) pour les prêts en défaut, à concurrence du total suivant :

- 90 % de la première tranche de 250 000 $ des prêts enregistrés;
- plus 50 % de la deuxième tranche de 250 000 $;
- plus 12 % de tous les prêts supérieurs à 500 000 $ pour les prêts consentis à compter du 1er avril 2009 (10 % dans le cas des prêts accordés avant cette date).

Analyse des prêts et des demandes d'indemnisation dans le cadre du Programme

2

2.1 Volume des prêts

Au cours de l'exercice 2012-2013, les prêteurs ont enregistré 6 201 prêts d'une valeur globale de 910,2 millions de dollars. Cela représente une diminution du nombre de prêts (940, 13,2 %) et de la valeur des prêts (68,1 millions de dollars, 7,0 %) par rapport à 2011-2012 (voir la figure 1A).

Le montant moyen des prêts était de 146 778 $, en hausse de 7,1 %. Depuis que le montant maximal des prêts est passé de 250 000 $ à 500 000 $ en 2009, la valeur moyenne des prêts a augmenté de 31 189 $, soit de 27,0 %.

Depuis 1999, le Programme FPEC a enregistré 142 130 prêts, ce qui représente un financement global de 14,3 milliards de dollars pour les petites entreprises.

Les prêteurs qui participent au Programme FPEC peuvent enregistrer par voie électronique les prêts ainsi que les frais et droits, réduisant ainsi le fardeau des formalités administratives et de la paperasserie qui leur est imposé. Au 31 mars 2013, environ 60 % des prêts enregistrés et 14 % des frais et droits ont été traités électroniquement.

FIGURE 1A

Nombre et valeur des prêts, Programme FPEC, 2004–2013

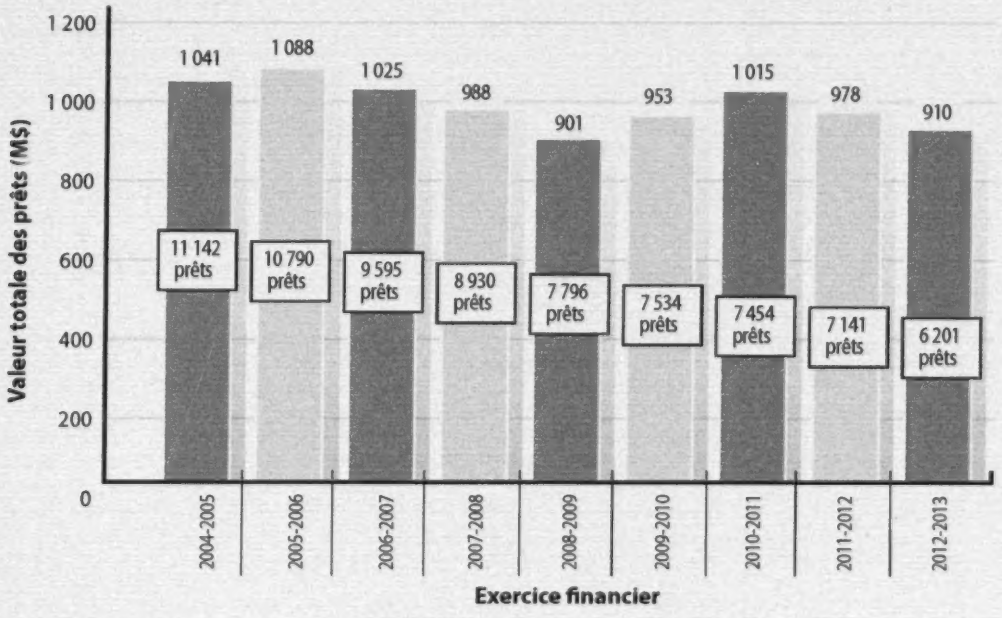

Pour plus de détails, voir le tableau 1 en annexe.

2.2 Volume des demandes d'indemnisation

Au cours de l'exercice 2012-2013, 901 demandes d'indemnisation des prêteurs participant au Programme FPEC ont été réglées, pour un montant total de 51,1 millions de dollars, soit en moyenne 56 719 $ par demande (voir la figure 1B). Cela représente une diminution de 428 demandes d'indemnisation (32,2 %) et de 15,0 millions de dollars (22,7 %) de la valeur des indemnités versées par rapport à l'exercice précédent. En moyenne, les demandes d'indemnisation des prêteurs accompagnées de toute la documentation requise ont été traitées dans les 20 jours ouvrables.

De plus, 103 demandes d'indemnisation n'ont fait l'objet d'aucun règlement en raison de leur non-conformité aux exigences du Programme. Les appels des décisions relatives aux demandes d'indemnisation ont été examinés en tenant compte des données ou des clarifications supplémentaires fournies par les prêteurs. Sur les neuf appels interjetés durant l'exercice 2012-2013, six ont été rejetés, deux ont été acceptés et ont donné lieu au versement des indemnités et un autre dossier était toujours à l'étude au 31 mars 2013.

FIGURE 1B

Nombre et valeur des demandes d'indemnisation*, Programme FPEC, 2004–2013

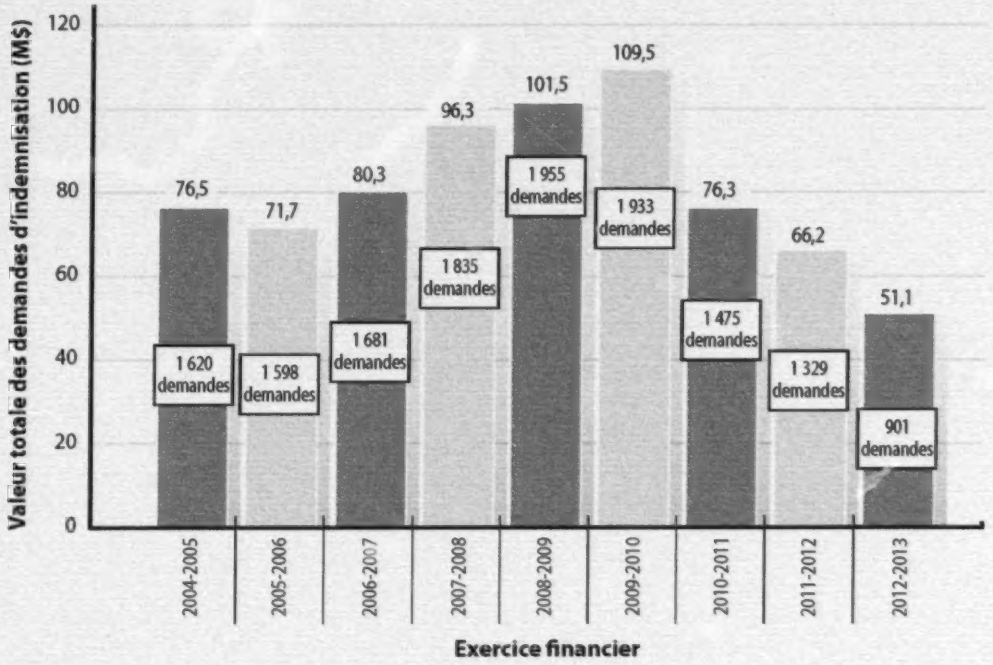

* Les demandes d'indemnisation sont généralement présentées de trois à quatre ans après que les prêts ont été accordés.

Pour plus de détails, voir le tableau 1 en annexe.

Même si le Projet pilote de location-acquisition (PPLA) a pris fin le 31 mars 2007, huit demandes d'indemnisation relatives à des prêts enregistrés ont été reçues. Les indemnités versées s'élèvent à 166 885 $. Six demandes d'indemnisation n'ont fait l'objet d'aucun règlement en raison de leur non-conformité aux exigences du Programme. Pour plus de détails sur toutes les activités financières du PPLA depuis 2002-2003, voir le tableau 2 en annexe.

2.3 Prêts et demandes d'indemnisation par province et territoire

La figure 2 ci-dessous montre la répartition provinciale et territoriale des prêts consentis par les prêteurs, de même que celle des demandes d'indemnisation réglées. C'est en Ontario et au Québec que plus de 64 % des prêts ont été consentis dans le cadre du Programme FPEC, suivis des provinces de l'Ouest (y compris les territoires) et de l'Atlantique, avec respectivement plus de 27 % et de 8 % des prêts enregistrés. Voici la répartition des prêts pour l'exercice 2012-2013 :

- Ontario et Québec : 3 986 prêts (64,3 % du nombre total de prêts) d'une valeur globale de 616,9 millions de dollars (67,8 % de la valeur totale des prêts).
- Provinces de l'Ouest : 1 701 prêts (27,4 %) d'une valeur globale de 229,9 millions de dollars (25,3 %).
- Provinces de l'Atlantique : 514 prêts (8,3 %) d'une valeur globale de 63,3 millions de dollars (6,9 %).

La majorité des demandes d'indemnisation provenaient du Québec et de l'Ontario, et représentaient 41,6 millions de dollars (81,4 % de la valeur totale). La part de la valeur des indemnités par province et par territoire est demeurée relativement stable au cours des deux derniers exercices.

FIGURE 2

Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation par province et territoire, Programme FPEC, 2012-2013

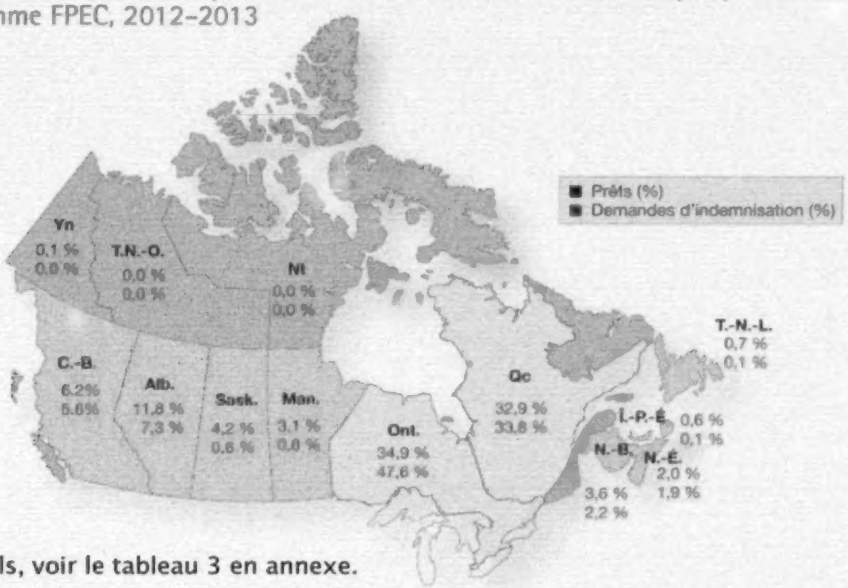

Pour plus de détails, voir le tableau 3 en annexe.

2.4 Prêts et demandes d'indemnisation par montant des prêts

En avril 2009, le montant maximal des prêts consentis en vertu du Programme FPEC est passé de 250 000 $ à 500 000 $. Depuis, le nombre de prêts élevés a continué d'augmenter. En effet, 1 118 prêts d'un montant supérieur à 250 000 $ (18,0 % du nombre total de prêts) ont été accordés en 2012-2013, pour une valeur globale de 374,0 millions de dollars (41,1 % de la valeur totale des prêts). Cependant, les prêts inférieurs à 250 000 $ représentaient toujours la majorité des prêts consentis et des indemnités versées en 2012-2013, soit :

- 5 084 prêts (82,0 %) d'une valeur globale de 536,1 millions de dollars (58,9 %);
- 831 indemnités (92,2 %) d'une valeur globale de 40,1 millions de dollars (78,5 %).

FIGURE 3

Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation par montant des prêts, Programme FPEC, 2012-2013

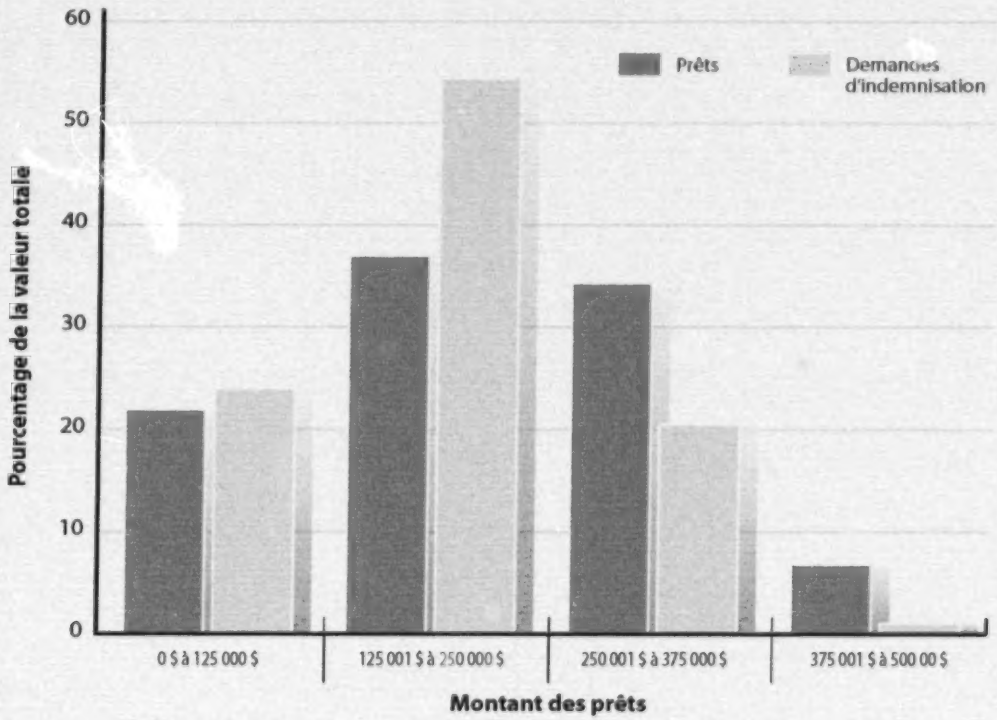

Pour plus de détails, voir le tableau 4 en annexe.

2.5 Prêts et demandes d'indemnisation par type d'actif

La figure 4 montre la valeur des prêts et des demandes d'indemnisation par type d'actif financé au cours de l'exercice 2012-2013 :

- Le matériel représentait encore le plus fort pourcentage de la valeur totale des prêts (41,8 %) et des indemnités (53,4 %).
- Les améliorations locatives représentaient 35,2 % de la valeur totale des prêts et 37,7 % de celle des indemnités.
- Les biens réels représentaient le plus faible pourcentage de la valeur totale des prêts (23,0 %) et des indemnités (8,9 %).

En comparaison de l'exercice 2011-2012, la valeur des prêts destinés à des améliorations locatives a augmenté de 2,9 %, tandis que celle des prêts consentis pour du matériel et des biens réels a baissé de 11,5 % et de 11,7 %, respectivement.

Le montant moyen des prêts par type d'actif s'établissait comme suit : matériel, 110 319 $; améliorations locatives, 174 660 $; et biens réels, 227 602 $. La moyenne des prêts dans ces catégories ne cesse d'augmenter depuis le relèvement du plafond de prêt à 500 000 $ en 2009-2010.

FIGURE 4

Prêts et demandes d'indemnisation par type d'actif, Programme FPEC, 2012–2013

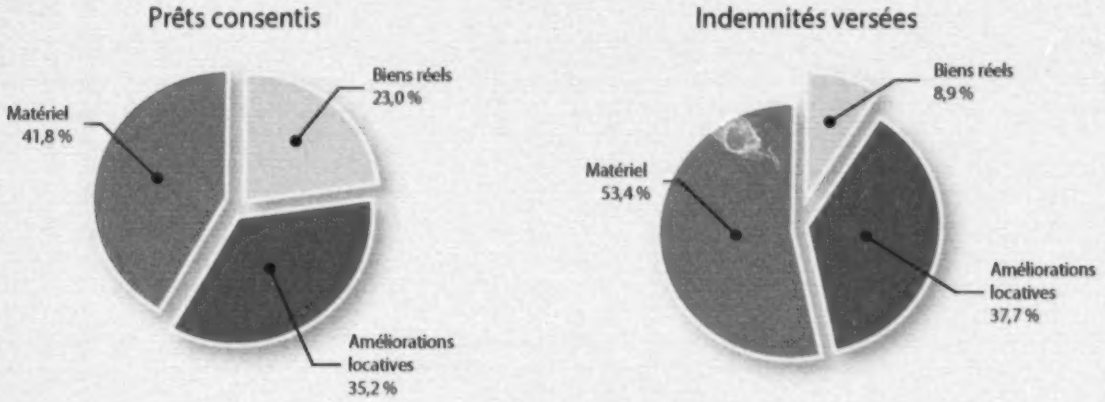

Prêts consentis	Valeur (M$)	Nombre
Matériel	380,1	3 445
Améliorations locatives	320,5	1 835
Biens réels	209,6	921
Total*	910,2	6 201

Indemnités versées	Valeur (M$)	Nombre
Matériel	27,3	510
Améliorations locatives	19,3	319
Biens réels	4,6	72
Total*	51,1	901

*Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.

2.6 Prêts et demandes d'indemnisation par secteur d'activité

Au cours de l'exercice 2012-2013, la majorité des prêts consentis en vertu du Programme FPEC était destinée à des petites entreprises des quatre principaux secteurs d'activité suivants :

- services d'hébergement et de restauration : 300,3 millions de dollars (33,0 % de la valeur totale des prêts);
- commerce de détail : 140,4 millions de dollars (15,4 %);
- transports et entreposage : 67,5 millions de dollars (7,4 %);
- fabrication : 43,2 millions de dollars (4,7 %).

Voici le montant des indemnités versées quant aux prêts consentis à des entreprises de ces secteurs :

- services d'hébergement et de restauration : 19,5 millions de dollars (38,1 % de la valeur totale des indemnités);
- commerce de détail : 9,6 millions de dollars (18,8 %);
- transports et entreposage : 1,3 million de dollars (2,5 %);
- fabrication : 4,8 millions de dollars (9,3 %).

Ensemble, ces quatre secteurs d'activité représentent 60,5 % de la valeur totale des prêts et 68,7 % de celle des demandes d'indemnisation.

FIGURE 5

Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation par principaux secteurs d'activité, Programme FPEC, 2012-2013

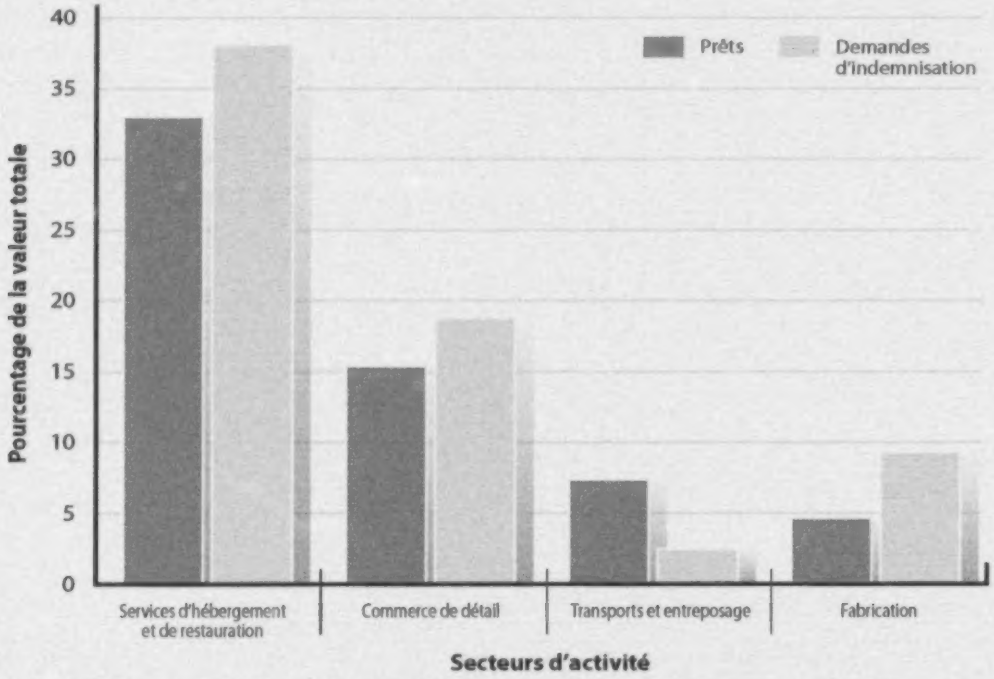

Pour plus de détails, voir le tableau 5 en annexe.

2.7 Prêts et demandes d'indemnisation par nombre d'années d'activité des entreprises

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Programme FPEC a continué de venir en aide aux entreprises en activité depuis moins d'un an parce que ce sont elles qui ont le plus de mal à obtenir du financement. Ces entreprises ont bénéficié de 58,3 % de la valeur globale des prêts consentis, soit plus de 530,3 millions de dollars (voir la figure 6). De même, elles ont fait l'objet de 76,0 % des indemnités versées au cours de cette même période, soit 38,8 millions de dollars. Pour leur part, les entreprises en activité depuis plus de trois ans ont obtenu 30,0 % de la valeur totale des prêts, mais seulement 12,2 % de la valeur totale des demandes d'indemnisation avaient trait à ces entreprises. Ces pourcentages sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent.

FIGURE 6

Prêts et demandes d'indemnisation par nombre d'années d'activité des entreprises, Programme FPEC, 2012-2013

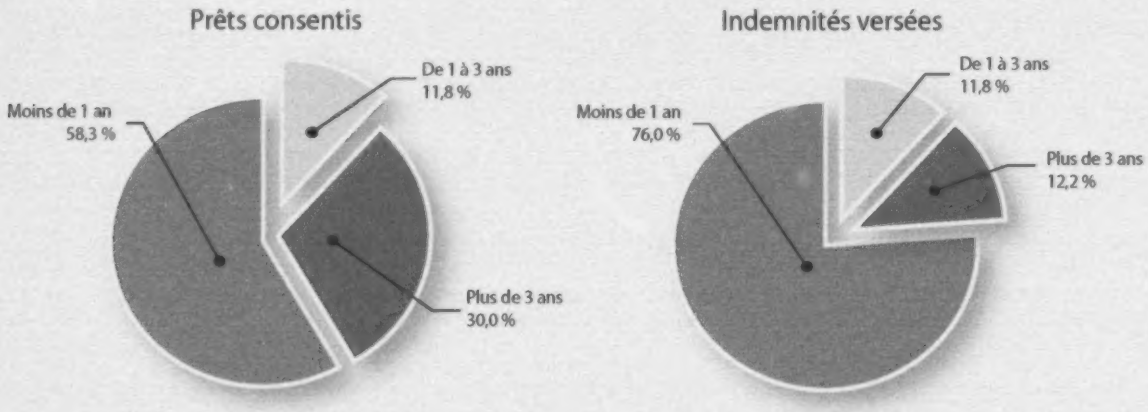

Prêts consentis	Valeur (M$)	Nombre
Moins de 1 an	530,3	3 237
De 1 à 3 ans	107,0	818
Plus de 3 ans	272,8	2 146
Total*	910,2	6 201

Indemnités versées	Valeur (M$)	Nombre
Moins de 1 an	38,8	659
De 1 à 3 ans	6,1	106
Plus de 3 ans	6,2	136
Total	51,1	901

* Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.

2.8 Prêts et demandes d'indemnisation par taille d'entreprise

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel brut est inférieur ou égal à 5 millions de dollars sont admissibles à un financement par emprunt dans le cadre du Programme FPEC. Dans la grande majorité des cas, les prêts consentis en 2012-2013 étaient destinés à des petites entreprises dont le chiffre d'affaires annuel était inférieur à 1 million de dollars, soit 73,5 % de la valeur et 80,0 % du nombre total des prêts (voir la figure 7). La majorité des indemnités versées avait également rapport à ces entreprises, soit 79,1 % de la valeur et 84,7 % du nombre d'indemnités. Globalement, les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel brut est inférieur à 2 millions de dollars ont bénéficié de 91,1 % de la valeur totale des prêts.

FIGURE 7

Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation par taille d'entreprise*, Programme FPEC, 2012-2013

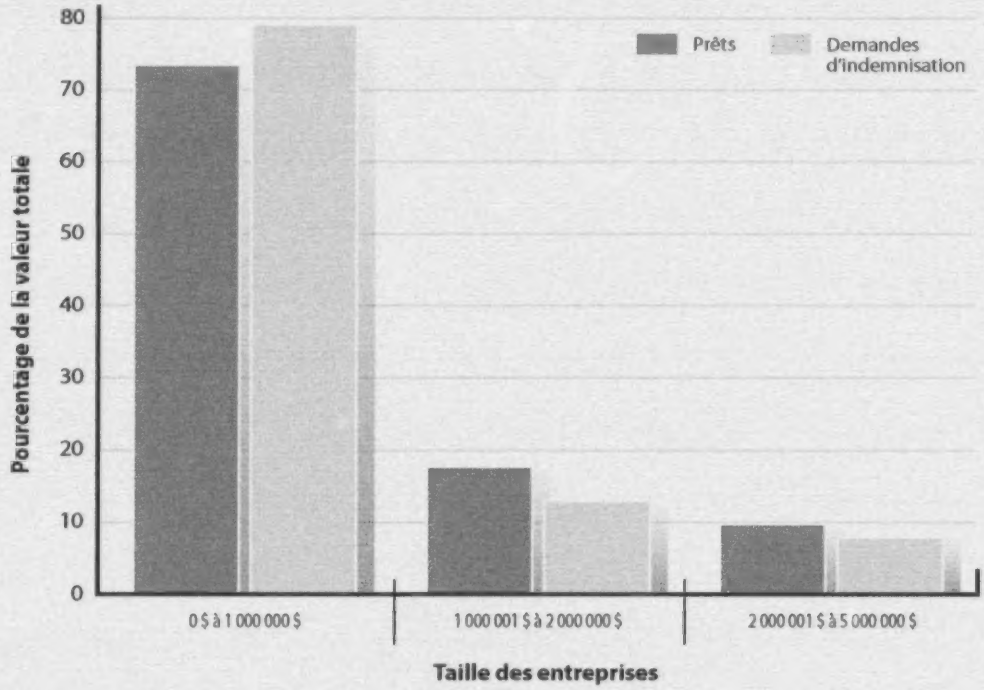

Prêts consentis	Valeur (M$)	Nombre
0 $ à 1 000 000 $	668,5	4 961
1 000 001 $ à 2 000 000 $	161,0	836
2 000 001 $ à 5 000 000 $	80,6	404
Total**	910,2	6 201

Indemnités versées	Valeur (M$)	Nombre
0 $ à 1 000 000 $	40,4	763
1 000 001 $ à 2 000 000 $	6,6	99
2 000 001 $ à 5 000 000 $	4,1	39
Total	51,1	901

* D'après les prévisions de recettes de l'emprunteur au moment de l'enregistrement du prêt.
** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.

2.9 Prêts et demandes d'indemnisation par type d'emprunteur

Au cours de l'exercice 2012-2013, la répartition des prêts par type d'emprunteur est demeurée relativement stable par rapport à l'exercice précédent : les sociétés par actions ont obtenu environ 92 % de la valeur totale des prêts, et les sociétés de personnes et les propriétaires uniques, près de 8 % (voir le tableau ci-dessous). Les données relatives aux demandes d'indemnisation révèlent une répartition similaire : 94,3 % des demandes d'indemnisation concernaient des sociétés par actions et 5,7 % avaient trait à des sociétés de personnes ou à des propriétaires uniques.

Dans la grande majorité des cas, les prêts et les demandes d'indemnisation avaient rapport à des entreprises non franchisées, soit 74,8 % de la valeur totale des prêts et 71,5 % de celle des demandes d'indemnisation. Dans le cas des entreprises franchisées, ces pourcentages étaient de 25,2 % et de 28,5 % respectivement. Il y a un grand écart entre le montant moyen des prêts consentis aux entreprises franchisées et aux entreprises non franchisées, soit 192 738 $ et 135 863 $ respectivement.

Prêts et demandes d'indemnisation par type d'emprunteur, Programme FPEC, 2012-2013

Type d'emprunteur	Prêts			Demandes d'indemnisation		
	Nombre	Valeur (millions de dollars)	Pourcentage de la valeur	Nombre	Valeur (millions de dollars)	Pourcentage de la valeur
Sociétés par actions	5 406	838,5	92,1	807	48,2	94,3
Sociétés de personnes	179	21,3	2,3	20	0,5	1,0
Propriétaires uniques	616	50,3	5,5	74	2,4	4,7
Total	6 201	910,2	100,0	901	51,1	100,0

3 Responsabilité dans le cadre du Programme

Aux termes de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, le plafond de responsabilité (la responsabilité maximale) du gouvernement du Canada pour tous les prêts enregistrés par période de prêt de cinq ans est plafonnée selon la formule 90-50-12 % (ou 90-50-10 %) par prêteur, comme l'explique la section 1, « Aperçu du Programme de financement des petites entreprises du Canada ».

Le gouvernement du Canada est également responsable de tous les prêts en cours en cas de défaut. La responsabilité éventuelle correspond à la moindre des deux sommes suivantes : la responsabilité maximale moins les indemnités versées aux prêteurs ou 85 % du solde des prêts en cours.

Le tableau ci-dessous résume la responsabilité maximale et la responsabilité éventuelle au 31 mars 2013, par période de prêt de cinq ans :

Responsabilité maximale et responsabilité éventuelle au 31 mars 2013, par période de prêt de cinq ans

Exercices	Responsabilité maximale (millions de dollars)	Responsabilité éventuelle (millions de dollars)
1999-2004	674,7	24,4
2004-2009	642,6	186,6
2009-2013	580,4	509,1

La responsabilité éventuelle calculée pour les locations-acquisitions en cours dans le cadre du Projet pilote de location-acquisition s'élève à 0,2 million de dollars à la fin de la période de référence.

Recouvrement des coûts

Le Programme FPEC génère des revenus en percevant sur les prêts des droits d'enregistrement de 2 % et des frais d'administration annuels de 1,25 %. Ces droits et frais aident à compenser les indemnités versées pour les pertes sur prêts, mais ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement du Programme.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des recettes et des dépenses par période de prêt de cinq ans au 31 mars 2013 :

Sommaire des recettes et des dépenses par période de prêt de cinq ans au 31 mars 2013

Exercices	Recettes (millions de dollars)	Dépenses (millions de dollars)	Recettes et dépenses cumulées (millions de dollars)
1999–2004	290,2	418,2	(128,0)
2004–2009	261,0	436,3	(175,3)
2009–2013	151,4	74,0	77,4

La plus récente analyse des retombées économiques et du recouvrement des coûts du Programme FPEC est présentée à la section 5.2 et à la section 5.3 respectivement du Rapport d'examen détaillé (2004-2009).

Les recettes perçues dans le cadre du Projet pilote de location-acquisition, depuis sa mise en œuvre en 2002, s'élèvent à 6,5 millions de dollars, et les indemnités versées, à 10,6 millions de dollars, ce qui représente un coût net d'environ 4,1 millions de dollars au 31 mars 2013.

5 Activités de sensibilisation au Programme

En 2012-2013, des activités de marketing s'adressant aux emprunteurs ainsi qu'aux prêteurs ont été réalisées dans le cadre du Programme FPEC, afin qu'il contribue davantage au financement des petites entreprises. Au cours de l'année de référence, un vaste domaine d'activités de sensibilisation ont été réalisées dans l'ensemble du Canada pour mieux faire connaître le Programme auprès des petites entreprises, des organismes qui leur viennent en aide et des prêteurs, et plus de 49 000 exemplaires du dépliant du Programme, *Prêter main-forte aux entreprises*, leur ont été distribués.

Au cours du même exercice, les petites entreprises et les prêteurs ont adressé 5 219 demandes de renseignements par téléphone et par courriel, au moyen de la ligne-info et du site Web du Programme FPEC, et par la poste. Le site Web du Programme a été consulté à 245 485 reprises, ce qui en fait l'un des sites d'Industrie Canada les plus visités.

6 Orientations futures

Modifications de la réglementation

Le dernier examen détaillé du Programme FPEC confirmait la nécessité de poursuivre ce programme, notamment pour répondre aux besoins des PME en démarrage et de celles en activité dans les secteurs à risque plus élevé. Par ailleurs, il faisait état des aspects à améliorer et on y formulait l'engagement de donner suite aux préoccupations soulevées par les intervenants en modernisant le Programme.

En réponse à ces préoccupations, le Ministère a mis au point une série de modifications réglementaires visant à :

- réduire le fardeau administratif;
- mieux aligner le programme FPEC sur les pratiques courantes d'octroi de prêts;
- renforcer les mesures visant à prévenir la fraude.

L'entrée en vigueur des modifications réglementaires est prévue le 1er avril 2014.

Enregistrement en ligne des prêts

D'autres mesures seront prises afin d'aider un plus grand nombre de prêteurs à profiter de l'application d'enregistrement en ligne des prêts du Programme FPEC pour soumettre les prêts et régler les droits par voie électronique.

Sensibilisation au Programme

D'autres efforts seront déployés pour mieux faire connaître les avantages et les exigences du Programme FPEC aux prêteurs, aux emprunteurs, aux associations, aux chambres de commerce et à d'autres ministères fédéraux et provinciaux.

Examen détaillé

Au cours de l'exercice 2013-2014, les responsables du Programme FPEC se prépareront en vue de l'examen détaillé de la période de prêt allant du 1er avril 2009 au 31 mars 2014. L'examen est exigé par la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, et un rapport doit être préparé et déposé au Parlement au plus tard le 31 mars 2015. L'examen a pour objet de surveiller et d'évaluer le rendement opérationnel et financier du Programme.

Annexe

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada – Tableaux 1 à 5

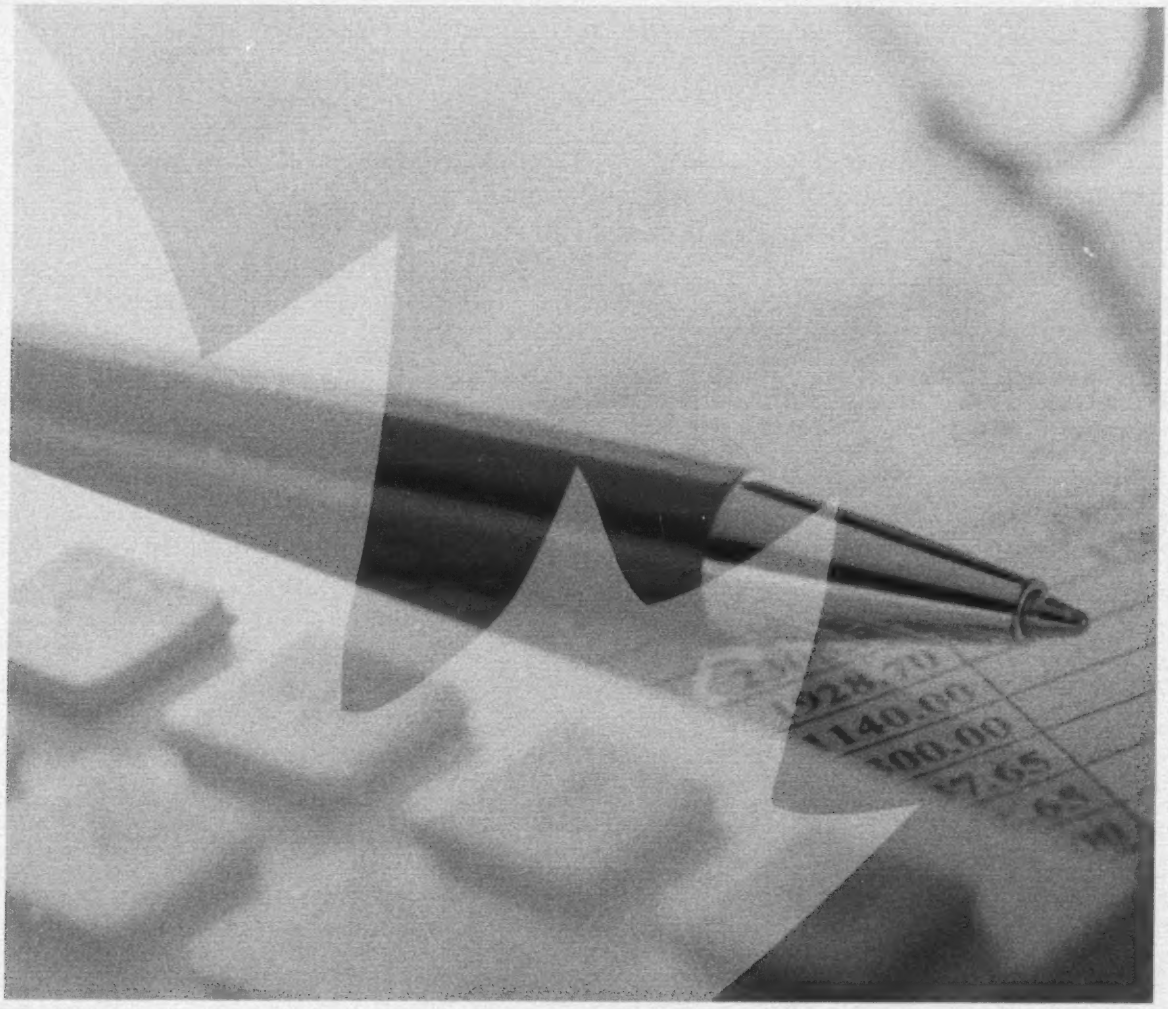

Note :
Des versions Excel, PDF et HTML des tableaux de données supplémentaires pour les exercices de 1999 à 2013 sont disponibles sur le site Web du Programme FPEC (www.ic.gc.ca/pfpec).

Tableau 1 : Résumé des activités financières par exercice – Programme FPEC

Exercice	Prêts			Recettes	Dépenses		Résultat net : recettes moins dépenses (milliers de dollars)
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Moyenne (milliers de dollars)	Droits et frais* (milliers de dollars)	Nombre de demandes d'indemnisation	Dépenses (milliers de dollars)	
1999-2000	17 741	1 352 320,5	76,2	33 406,6	19	494,6	32 912,0
2000-2001	14 442	1 159 048,0	80,3	43 134,5	307	14 769,0	28 365,5
2001-2002	11 016	899 247,6	81,6	44 576,2	915	43 444,3	1 131,9
2002-2003	11 263	951 159,1	84,4	48 433,2	1 409	68 791,3	(20 358,0)
2003-2004	11 085	999 868,3	90,2	51 553,2	1 553	71 662,7	(20 109,5)
2004-2005	11 142	1 041 063,0	93,4	53 820,7	1 620	76 460,1	(22 639,4)
2005-2006	10 790	1 087 701,8	100,8	56 220,8	1 598	71 679,3	(15 458,5)
2006-2007	9 595	1 024 535,6	106,8	55 769,9	1 681	80 289,4	(24 519,5)
2007-2008	8 930	987 662,6	110,6	55 066,8	1 835	96 341,1	(41 274,3)
2008-2009	7 796	901 115,2	115,6	52 895,2	1 955	101 509,4	(48 614,2)
2009-2010	7 534	952 858,5	126,5	52 393,3	1 933	109 458,9	(57 065,6)
2010-2011	7 454	1 015 064,2	136,2	51 732,2	1 475	76 318,3	(24 586,1)
2011-2012	7 141	978 287,8	137,0	53 117,1	1 329	66 152,5	(13 035,4)
2012-2013	6 201	910 158,3	146,8	50 487,2	901	51 103,9	(616,7)
Total**	142 130	14 260 090,6	100,3	702 606,9	18 574	928 474,7	(225 867,8)

** Les recettes proviennent des droits d'enregistrement de 2 % et des frais d'administration de 1,25 %.*

*** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 2 : Résumé des activités financières par exercice – Projet pilote de location-acquisition

Exercice	Contrats de location-acquisition			Recettes	Dépenses		Résultat net : recettes moins dépenses (milliers de dollars)
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Moyenne (milliers de dollars)	Droits et frais* (milliers de dollars)	Nombre de demandes d'indemnisation	Dépenses (milliers de dollars)	
2002-2003	57	8 773,7	153,9	210,6			210,6
2003-2004	124	16 208,5	130,7	480,2			480,2
2004-2005	288	26 006,5	90,3	864,7	1	11,3	853,4
2005-2006	441	37 977,7	86,1	1 351,3	17	503,7	847,6
2006-2007	588	47 292,3	80,4	1 803,1	16	443,1	1 360,0
2007-2008				831,0	36	688,9	142,1
2008-2009				512,5	102	3 579,8	(3 067,3)
2009-2010				266,2	64	2 473,7	(2 207,5)
2010-2011				145,4	36	1 554,0	(1 408,6)
2011-2012				48,7	29	1 188,0	(1 139,2)
2012-2013				2,9	8	166,9	(163,9)
Total**	1 498	136 258,6	91,0	6 516,6	309	10 609,3	(4 092,7)

* *Les recettes proviennent des droits d'enregistrement de 2 % et des frais d'administration de 1,25 %.*

** *Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 3 : Prêts et demandes d'indemnisation par province et territoire, 2012-2013 – Programme FPEC

Province ou territoire	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
Terre-Neuve-et-Labrador	62	6 731,9	0,7	108,5	3	30,9	0,1	10,3
Île-du-Prince-Édouard	48	5 435,2	0,6	114,3	4	56,4	0,1	14,1
Nouvelle-Écosse	152	18 454,0	2,0	121,4	29	965,3	1,9	33,3
Nouveau-Brunswick	252	32 716,2	3,6	129,7	28	1 141,3	2,2	40,8
Québec	2 040	299 467,6	32,9	146,8	312	17 253,9	33,8	55,3
Ontario	1 946	317 457,1	34,9	163,1	387	24 325,1	47,6	62,9
Manitoba	233	27 805,3	3,1	119,6	16	426,2	0,8	26,6
Saskatchewan	308	38 007,8	4,2	123,4	12	282,2	0,6	23,5
Alberta	676	106 988,7	11,8	158,3	54	3 744,2	7,3	69,3
Colombie-Britannique	479	56 298,1	6,2	117,6	56	2 878,5	5,6	51,4
Yukon	2	462,0	0,1	231,0	–	–	–	–
Territoires du Nord-Ouest	3	334,5	0,0	167,9	–	–	–	–
Nunavut	–	–	–	–	–	–	–	–
Total*	6 201	910 158,3	100,0	146,8	901	51 103,9	100,0	56,7

** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 4 : Prêts et demandes d'indemnisation par montant des prêts, 2012-2013 – Programme FPEC

Montant des prêts	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
0 $ à 125 000 $	3 223	199 753,0	21,9	62,0	459	12 263,2	24,0	26,7
125 001 $ à 250 000 $	1 861	336 391,4	37,0	180,8	372	27 789,5	54,4	74,7
250 001 $ à 375 000 $	979	312 120,7	34,3	318,9	67	10 467,0	20,5	156,2
375 001 $ à 500 000 $	139	61 893,3	6,8	446,8	3	584,2	1,1	194,7
Total*	6 201	910 158,3	100,0	146,8	901	51 103,9	100,0	56,7

** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 5 : Prêts et demandes d'indemnisation par secteur d'activité, 2012-2013 – Programme FPEC

Secteur d'activité	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
Services d'hébergement et de restauration	1 546	300 277,9	33,0	194,2	284	19 467,6	38,1	68,5
Fabrication	284	43 208,1	4,7	152,0	89	4 773,4	9,3	53,6
Autres services	683	84 803,7	9,3	124,1	56	2 767,3	5,4	49,4
Commerce de détail	888	140 410,7	15,4	158,1	180	9 600,6	18,8	53,3
Transports et entreposage	747	67 458,2	7,4	90,3	50	1 267,3	2,5	25,3
Autres secteurs	2 052	273 999,7	30,1	133,5	242	13 227,6	25,9	54,7
Total*	6 201	910 158,3	100,0	146,8	901	51 103,9	100,0	56,7

** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*